

MISE AU CONCOURS

DE

TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

PLACES

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco, et être accompagnées de certificats de bonnes vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs noms et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Branche de service S'adresser à :	Place vacante	Traite- ment Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Département politique fédéral, à Berne.	Secrétaire de chancellerie de la légation de Rome.	5000 à 8000	12 dé- cembre 1914 [2.]	Bonne instruction gé- nérale; savoir le fran- çais, l'allemand et l'ita- lien.
Entrée en fonctions le 1 ^{er} janvier 1915; les frais de déplacement seront remboursés.				
Département politique fédéral, à Berne.	Chef de la di- vision des af- faires inté- rieures.	6200 à 8300	12 dé- cembre 1914 [3..]	Instruction juridique complète; être au cou- rant du service de l'ad- ministration fédérale et savoir les langues.
Département politique fédéral, à Berne.	Registreur de la division des affaires intérieures.	3700 à 4800	12 dé- cembre 1914 [3..]	Bonne instruction gé- nérale; être au cou- rant des opérations d'enregistrement; sa- voir les langues.
Département des finan- ces et des douanes. (Direction des douanes de Lau- sanne.)	Contrôleur au bureau prin- cipal de Val- lorbe-gare.	3700 à 4800	19 dé- cembre 1914 [2.]	Les candidats doivent avoir subi avec succès l'examen prévu pour les commis de 1 ^{re} classe ou occuper déjà une place de contrôleur ou de receveur.

Branche de service S'adresser à	Place vacante	Traitement Fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Chemins de fer fédéraux. (Direction générale, à Berne.)	Chef de l'économat du 1 ^{er} arrondissement, à Lausanne.	5000 à 7200	13 décembre 1914	Bonne instruction générale, si possible commerciale; connaissance exacte du service de l'économat; savoir parfaitement le français et l'allemand.

Administration fédérale.

La période administrative ordinaire expirant le 31 mars 1915, **toutes les places de l'administration fédérale suisse** sont mises au concours.

Les titulaires actuels sont considérés de droit comme inscrits.

Les autres postulants doivent envoyer leur demande, par écrit et accompagnée de leurs certificats, à la division administrative ou au département respectifs, en indiquant exactement la place pour laquelle ils s'inscrivent.

Délai d'inscription pour toutes les places : 10 janvier 1915.

Berne, le 28 novembre 1914.

[2..]

Par ordre du Conseil fédéral :

Chancellerie fédérale.

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

Dans les arrondissements.

Buraliste à Neu-Allschwil. S'adresser, d'ici au 19 décembre 1914, à la direction des postes de Bâle.

Directions d'arrondissement.

Directeur du X^e arrondissement à Coire. S'adresser, d'ici au 12 décembre 1914, à la direction générale des postes, à Berne.

Administration des télégraphes.

Trois télégraphistes à Zurich. S'adresser, d'ici au 12 décembre 1914, à la direction des télégraphes de Zurich.

MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1914
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.12.1914
Date	
Data	
Seite	749-750
Page	
Pagina	
Ref. No	10 080 496

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.